



Perte du contrat client pour une agence d'hôtesse d'accueil

Par **Icélina81**, le **21/10/2009** à **12:22**

Bonjour,

Je suis actuellement employée par une agence d'hôtesse d'accueil, en CDI à temps partiel. Le site sur lequel j'ai été placée vient de rompre le contrat avec l'agence.

Quels sont mes droits?

Puis je exiger d'être replacée sur un autre site avec les mêmes jours de travail, et également au même salaire?

Qu'en est-il du départ négocié?

Si la prochaine agence reprenant le contrat me contacte, puis je également exiger les mêmes horaires et le même salaire?

Merci pour votre aide.